



●  
**Lettre à l'attention des Centres Antirabiques et de la Direction de l'Approvisionnement des Produits de Santé de l'Armée**  
●

*Lyon, le 23 Mai 2022*

**Objet : Arrêt de commercialisation de la spécialité IMOGAM RAGE 150 UI/mL, solution injectable**

Madame, Monsieur,

Le laboratoire Sanofi Pasteur Europe souhaite vous informer de l'arrêt de commercialisation de sa spécialité **IMOGAM RAGE 150 UI/mL**, solution injectable, indiquée en prophylaxie post-exposition de l'infection par le virus de la rage consécutive à une griffure ou une morsure infligée par un animal soupçonné d'être enragé, ou toute autre blessure, par exemple une contamination de la muqueuse par la salive de cet animal.

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) a été informée et a donné son accord pour vous diffuser les informations ci-après.

Cet arrêt de commercialisation interviendrait **fin décembre 2022, et au plus tard à la péremption du dernier lot disponible, en avril 2023.**

Cette décision d'arrêt a été prise en ligne avec notre stratégie visant à recentrer notre expertise et nos actifs sur notre cœur de métier : le développement de vaccins pour la prévention des maladies infectieuses et ceci, dans un contexte où d'autres laboratoires produisent des immunoglobulines rabiques humaines notamment en Europe, aux États-Unis et au Canada. Cette décision n'est pas liée à des problèmes de sécurité ou de qualité de notre spécialité.

Nous sommes conscients que cet arrêt pourrait entraîner des désagréments ou des questions dans l'exercice de vos activités, c'est pourquoi un délai suffisant a été prévu entre l'information donnée aux autorités de santé et la date d'arrêt de commercialisation afin qu'une solution alternative pour couvrir les besoins d'immunoglobulines rabiques en France puisse être mise en place. Une information sur les modalités de mise à disposition de cette alternative vous sera diffusée au préalable de l'arrêt de distribution d'IMOGAM RAGE 150 UI/mL.



### **Déclaration des effets indésirables**

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur [www.signalement-sante.gouv.fr/](http://www.signalement-sante.gouv.fr/).  
Pour plus d'information sur les médicaments, consultez [www.ansm.sante.fr](http://www.ansm.sante.fr) ou <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/> .

### **Information Médicale**

Notre service d'information médicale reste à votre disposition pour toute information complémentaire au numéro de téléphone suivant 0800 555 658 en France Métropolitaine et au 0800 626 626 dans les DROM-COM.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

**Claire Pichon**

*Pharmacien Responsable  
Sanofi Pasteur Europe*